

MAUREVILLE

2023



www.mairie-maureville.com

Le mot de Monsieur le Maire

Chères Maurévilloises, Chers Maurévillois,

La paix dans le monde est menacée en 2022. Le conflit Russo-Ukrainien qui a démarré en février a déstabilisé notre économie. Les sanctions prises par l'Europe envers la Russie pénalisent aujourd'hui de plus en plus le pouvoir d'achat des Français. La hausse du prix des denrées alimentaires et de l'énergie impacte tous les ménages, les PME, les artisans et les collectivités locales.

Lors du dernier conseil municipal, dans le but de réduire la facture énergétique, nous avons engagé une réflexion sur un projet de rénovation thermique de la salle des fêtes et de la mairie (isolation des murs par l'extérieur, remplacement du mode de chauffage et de l'éclairage actuel, etc..). Nous avons également pris la décision de poursuivre l'extinction de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune de 23 heures à 6 heures du matin à compter du 16 janvier.

En 2022, nous avons continué les travaux de voirie et achevé le programme du pool routier 2019/2022 pour un montant de 71 064 euros HT. Les autres projets prévus, ont été retardés par le covid et sont programmés cette année.

En 2023, un columbarium avec jardin du souvenir sera installé dans le cimetière. Nous procéderons à la dénomination de toutes les voies communales et à la numérotation de toutes les habitations. Vous serez informés de la date de mise en place et des démarches à faire.

Nous continuerons la réfection de nos routes malgré un coût conséquent des travaux. Avec mon conseil municipal, nous devons faire des choix stratégiques afin de poursuivre l'entretien de la voirie à court terme.

Le projet de l'aire de covoiturage avec un arrêt de bus et l'installation d'une borne de recharge électrique à la zone artisanale Lourman est toujours en cours et devrait peut-être voir le jour cette année.

En 2023, le tri sélectif de nos déchets s'étend à tous les emballages. Je vous invite à lire attentivement les pages d'information du bulletin sur le SIPOM. Nous constatons encore beaucoup trop de dépôts sauvages aux points de collecte !!! Il est urgent d'adopter des gestes éco-citoyens pour respecter l'environnement de notre charmant village. Cela engage la responsabilité de chacun.

Il est prévu de faire une journée citoyenne le samedi 15 avril. Nous allons vous solliciter pour y participer. Les travaux réalisés ce jour-là, dans un esprit de convivialité et de partage, permettront à la commune de faire des économies.

Avec mon conseil municipal, nous veillons avec attention à la bonne exécution du budget communal. Malgré la baisse sensible des dotations et des subventions au cours des dernières années, toutes les dépenses doivent être maîtrisées et utiles, afin d'éviter d'impacter davantage la fiscalité des ménages.

Le permis d'aménager du futur lotissement est en cours d'instruction et les travaux devraient commencer sur le second semestre 2023.

Je tiens à remercier toutes les associations du village pour toutes les manifestations organisées en 2022 qui nous ont permis de nous retrouver enfin et partager des moments de convivialité et de joie.

En parcourant ce bulletin, vous constaterez le travail accompli par mon équipe municipale. Je l'encourage à poursuivre les actions engagées et la remercie pour sa collaboration et son travail.

Bonne lecture.

Avec l'ensemble des élus du conseil municipal, je vous présente tous nos meilleurs vœux pour l'année 2023.

Le Maire,

Christian CROUX

Séance du 16 février

Délibération Adhésion Association Arbres et Paysages d'Autan.

Renouvellement de l'adhésion à l'association Arbres et Paysages d'Autan pour continuer les projets de plantation de haies sur la commune.

Montant de l'adhésion 2022 : 100 €.

⇒ *La délibération est approuvée à l'unanimité.*

Délibération Terres du Lauragais – Convention de prestation de service effectuée par le Personnel des Terres du Lauragais avec prêt de matériel, pour l'année 2022.

Renouvellement de la convention de prestation de service effectuée par le personnel des Terres du Lauragais pour l'année 2022. La durée hebdomadaire est de 5 heures pour un montant de 25, 50 € l'heure pour le personnel avec prêt de matériel pour un montant de 5, 50 € l'heure et frais kilométriques (0, 37 €/km).

Pour rappel en 2021 :

- 90 % des heures prévues ont été réalisées (233, 05 heures sur 260 heures)
 - Montant total de 7 598, 75 € facturé pour 238, 95 heures – réclamation auprès du service.
- ⇒ *La délibération est approuvée à l'unanimité.*

Délibération Communale – Modification simplifiée du PLU Annule et remplace la délibération du 08 novembre 2021

Raisons pour lesquelles il est nécessaire de procéder à la modification simplifiée du PLU, à savoir :

- Permettre la réalisation de travaux de voirie par un porteur de projet privé en secteur AU ;
- Faciliter l'implantation des constructions dans le cadre d'une topographie contrainte en secteur AU ;
- Corriger des incohérences constatées dans les pièces réglementaires ;
- Permettre la mise en place d'un assainissement des eaux usées adapté au secteur AU.

Proposition d'autoriser M. le Maire à engager par arrêté une procédure de modification simplifiée du PLU en vue de permettre la réalisation des objectifs suivants :

- Modifier le règlement graphique (suppression de l'emplacement réservé n° 5, ajustement des périmètres d'Orientations d'Aménagement et de Programmation...);
- Modifier le règlement écrit (desserte par les réseaux...);
- Modifier les OAP (axe de circulation, type d'habitat, cohérence entre texte et schéma sur la taille des parcelles...).

⇒ *La délibération est approuvée à l'unanimité.*

Compte rendu des réunions intercommunales

Commission Bâtiments et Espaces Verts 24/01/2022 :

- Travaux local pôle de proximité « Le Cocagne ».
- Travaux siège administratif « La Fontasse ».
- Extension et réhabilitation des services techniques de Caraman (CC).
- Création salle multisport Villefranche de Lauragais.
- Echange sur la compétence construction atelier et fonctionnement des espaces culturels et sportifs.
- Création d'un Groupe de travail pour réflexion sur une nouvelle organisation des prestations de service.

Conseil Communautaire 25/01/2022 :

- Présentation du Groupement Action Locale du PETR (GAL).
- Statuts du syndicat Hers Girou.
- Présentation des Attributions de Compensation Prévisionnelles 2022 : inchangées pour Maureville (3 242 €).
- Dégâts d'orage du 10/01/2022 montant des travaux estimé à 78 031 € HT pour 6 communes avec un reste à charge de 16 038 € pour CCTL.

Réunion Service Urbanisme 26/01/2022 :

- Bilan de l'activité 2021.
- Prévisionnel 2022.

SIPOM 08/02/2022 :

- Orientation budgétaire.
- Mise à jour du tableau des effectifs.
- Subvention Comité des œuvres sociales.
- Contrat groupe assurance statutaire.
- Information relative à la mise en place des 1607 heures.

Présentation schéma mobilité secteur Nord 14/02/2022 :

- Demande forte de créer une liaison transversale Caraman/Villefranche voir Nailloux par rapport aux services (pôle emploi, clinique Monié, cpam, etc...).
- Création d'une ligne transports en commun Revel/Toulouse par la RD 18 + augmentation de la plage horaire de la ligne 356.
- Voir prolongation des navettes déjà en place qui s'arrêtent aux portes de la communauté des communes.
- Proposition de créer une ligne de covoiturage avec financement pris en charge par les CEE sur 2 ans.
- Proposition de créer une voie douce le long de la Saune.

Commission finances 15/02/2022 :

- Prise de parole du Président pour retracer l'historique de la CCTL depuis la fusion en 2017 avec un lissage de la fiscalité sur 6 ans et les entités antérieures des 3 communautés de communes. Décision forte d'augmentation des impôts sous peine de mise sous tutelle par la Préfecture.
- Constat : la réserve financière est épuisée et il est nécessaire de trouver 1 million d'euros par année pour pouvoir assurer le remboursement du capital de la dette et injecter 900 000 € en investissement.
- Pour réaliser ce plan, continuité de la participation financière des communes aux syndicats adhérents et recours à une forte augmentation des taux FB et FNB : présentation de 3 hypothèses avec seulement 2 hypothèses à retenir.
- Rappel des taux actuels intercommunaux sur le FB et le FNB : FB à 2,5 % et FNB à 8,29%.
- Hypothèse 1 : augmentation taux FB à 8,75 % et taux FNB à 29,02 %. Hypothèse préconisée par l'ATD pour permettre de rembourser le capital de la dette et retrouver de la capacité de financement.
- Hypothèse 2 : augmentation taux FB à 7,5% et taux FNB à 16,58 %. Elle permet de rembourser le capital de la dette, de réaliser un nouvel emprunt et de retrouver un peu de capacité d'investissement. Cette dernière hypothèse est retenue par la majorité des membres présents.
- Les charges de fonctionnement pour 2022 sur le chapitre 011 sont de l'ordre de 5,9 millions d'euros et sur le chapitre 012 (partie salariale personnel) de 12,9 millions d'euros.
- Elle représente une augmentation de 87 euros pour le FNB et de 37 euros pour le FB par ménage sur la base d'une valeur locative de 1 679 € avec revalorisation de 3,4 % soit 1 736,90 €.
- Une prochaine réunion est prévue le 15 mars.

Questions diverses

- Travaux ZA Lourman : création d'une zone de parking bus sans demande préalable d'autorisation d'urbanisme.
- Attente retour CD31 pour aire de covoiturage.
- Point sur les travaux voirie 2022 : chemin d'En Manenc, chemin du Lac, chemin de Régourt, VC5 + achat panneaux « route inondable » pour 282 € TTC.

- Organisation fête locale le 9-10-11-12 juin 2022.
- Dates des élections présidentielles :
 - Dimanche 10 avril
 - Dimanche 24 avril
- Dates des élections législatives :
 - Dimanche 12 juin
 - Dimanche 19 juin
- Prévisionnel travaux 2022 : vitraux église, installation VMC salle des fêtes, projet columbarium, finalisation du plan local de sauvegarde, chemin de randonnée.
- Projet d'enherbement et fleurissement du cimetière - bordure escalier église - talus parvis salle des fêtes : budget à prévoir entre 800 et 1 000 €. Approbation du conseil municipal de cette proposition.
- Etude sur la possibilité de rénover le bassin de la place.
- Problème de prolifération de pigeons au château En Vigne : voir ACCA pour organisation battues.
- Point ESIT : projet de réalisation d'une fresque par les enfants sur les murs de l'école + demande de prise en charge de la garderie par les parents suite à l'absence des transports scolaires. Les représentants de Maureville sont contre cette prise en charge.
- Validation du règlement concours épouvantail.
- Proposition de récupérer le congélateur bahut dans la cuisine de la salle des fêtes par une association du village, il sera remplacé par une armoire congélateur.
- Distribution du bulletin de Mieux Vivre Chez Soi.

Séance du 22 mars

Délibération Compte Administratif 2021

M. le Maire présente les résultats du Compte Administratif 2021 résumé comme suit :

○ Dépenses de fonctionnement 2021	116 198, 19 €
○ Recettes de fonctionnement 2021	167 643, 28 €
○ Dépenses d'investissement 2021	4 070, 06 €
○ Recettes d'investissement 2021	22 674, 52 €

M. le Maire se retire de la séance, Monsieur MOULIN Dominique prend la présidence et demande au conseil municipal de se prononcer :

⇒ *La délibération est approuvée à l'unanimité.*

Délibération Compte de Gestion 2021

M. le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Receveur Municipal de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et les écritures du Compte de Gestion du receveur municipal, il convient de se prononcer sur les résultats du Compte Administratif 2021 :

⇒ *La délibération est approuvée à l'unanimité.*

Délibération Affectation de résultats 2021

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	51 445.09 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	194 213.65 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	245 658.74 €
D Solde d'exécution d'investissement	11 586.19 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	-2 211.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 245 658.74 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	245 658.74 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

⇒ La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération Temps et cycles de travail

Annule et remplace la délibération du 22 décembre 2021 (642, 80 heures remplacent 2 demi-journées)

Modification de l'article 2 :

Article 2 : Dans le respect de la durée légale de temps de travail, les agents de Maureville sont soumis au cycle de travail suivant : Service Administratif : 642, 80 heures annuelles.

⇒ La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération ESIT – Participation communale 2022

Suite à la réunion de l'ESIT, il convient de voter la contribution annuelle de 2022 par commune :

- CARAGOUDES 36 414 €
- MAUREVILLE 39 559 €
- MOURVILLES BASSES 13 365 €
- SEGREVILLE 74 336 €
- TARABEL 141 793 €
- TOUTENS 91 260 €
- **TOTAL 396 727 €**

Pour Maureville, le coût par élève est de **2 637 € (15 élèves)**.

Pour information en 2021 : 2 198 € - 18 élèves / en 2020 : 1 920 € - 22 élèves. Le coût augmente car le nombre d'enfants scolarisés baisse par rapport au nombre d'habitants.

⇒ La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération ESIT – Validation éléments pris en compte pour le budget école 2022

Suite à la réunion de l'ESIT, il convient de prendre en compte les éléments suivants pour le budget Ecole 2022 :

- Déficit budget ESIT ECOLE 2021 : 16 000 €.
- Déficit du service restauration SICOVAL 2021 : 8 000 €.
- Dette 2022 : 52 000 €.
- Travaux d'investissement 2022 : 58 000 €, en autofinancement.

- Part facturation supprimée de janvier février 2022 : 8 000 €.
- Excédent clôture SIVURS : 39 000 €.

Après avoir entendu et délibéré le conseil municipal prend note des différentes informations ci-dessus, valide la prise en compte des éléments dans le calcul du budget école 2022 :

⇒ *La délibération est approuvée à l'unanimité.*

Délibération ESIT – Coût paramétrage Logiciel Berger Levrault pour instaurer la cantine à 1 €

Suite à la réunion de l'ESIT, M. le Maire informe l'assemblée de la volonté d'instaurer le tarif à 1 € cantine, pour les familles concernées par un quotient familial défini par la CAF. Il est nécessaire d'adapter le logiciel BERGER LEVRAULT cantine avec cette nouvelle référence de tarification.

Le coût de l'adaptation est de 420 € TTC.

Après en avoir délibéré l'assemblée décide de prendre en charge le cout du paramétrage de 420 € TTC :

⇒ *La délibération est approuvée à l'unanimité.*

Comptes rendus des réunions intercommunales

Commission finances 15/03/22 :

- Choix final, qui sera présenté au budget de la CCTL : Augmentation des taux TFB et TFNB, soit TFB 7, 5 % et TFNB 16, 58 %. Pour rappel, cette augmentation permet de rembourser le capital de la dette, de réaliser un nouvel emprunt et de retrouver un peu de capacité d'investissement.
- La commission a évoqué de prélever totalement ou en partie la taxe d'aménagement des communes.
- Réflexions sur une remise à plat des compétences et des charges transférées de la CCTL sur l'année 2022.

ESIT 16/03/22 :

- Résultat Compte Administratif 2021.
- Budget 2022.
- Participation 2022 des communes.
- Cantine à 1 €.
- Travaux toilettes école élémentaire – Investissement 2022.
- Filet Pluvium.
- Prise en compte des repas COVID.
- Déficit Service Commun de Restauration SICOVAL.

SIPOM 22/03/22 :

- Budget 2022.

Questions diverses

- Demande de Certificat d'Urbanisme pour la dent creuse quartier la justice parcelle ZC24.
- Coupure d'électricité sur la commune entre le lundi 14 mars 21h30 au mercredi 16 mars 12h00 suite aux vents violents.
- Soutien aux réfugiés de l'Ukraine en plus de la collecte actuelle, possibilité d'un don financier à discuter lors du prochain conseil.
- Concours épouvantails : environ 6 inscriptions.
- Marché 08 avril : contacter les commerçants.
- Voirie en Zone Lourman au niveau de la D1, travaux prévus courant mars.
- Possibilité de mutualiser un achat de columbarium avec d'autres communes.

Délibération taux imposition 2022

Proposition de maintenir les taux d'imposition 2021 pour l'année 2022.

- Taux taxe foncière bâti 28, 90 %
 - Taux taxe foncière non bâti 48, 50 %
- ⇒ *La délibération est approuvée à l'unanimité.*

Délibération Subventions communales 2022

Proposition des subventions :

- Comité des fêtes : 3000 € (identique à la subvention 2019).
 - Reprise des manifestations en 2022.
 - Frais service sécurité pour la fête locale.
- Mieux vivre chez soi : 110 €.
 - Augmentation de 15 € motivée car cette association intervient sur la commune auprès des personnes âgées.

• ACVA	23 €
• ACCA MAUREVILLE	250 €
• BELOTE MAUREVILLE	250 €
• CCJA CARAMAN	23 €
• FNACA	30 €
• FNATH	30 €
• GYM MAUREVILLE	250 €
• REPOUPETS MAUREVILLE	100 €
• SAPEURS POMPIERS	120 €
Soit un total de	4 186 €

⇒ *La délibération est approuvée à la majorité.* Trois élus membres des associations, ne prennent pas part au vote.

Délibération Approbation Budget Primitif 2022

Présentation Budget Prévisionnel 2022 réalisée par M. le Maire qui se résume comme suit :

Total Dépenses de Fonctionnement : 389 206, 74 € Total Recettes de Fonctionnement : 389 206, 74 €

Total dépenses d'investissement : 45 823, 00 € Total Recettes d'Investissement : 45 823, 00 €

⇒ *La délibération est approuvée à l'unanimité.*

Comptes rendus des réunions intercommunales

Conseil Communautaire 30/03/22 :

- Vote du budget avec augmentation des taux d'imposition : Budget en section de fonctionnement de 30 755 946, 70 € et en section d'investissement de 37 762 536, 24 €.
 - CFE (36, 71% et inchangé par rapport 2021) 4 041 816 €
 - Taxe foncière bâti (7, 50 %) (2, 50 % en 2021) 2 793 675 €
 - Taxe foncière non bâti (16, 58 %) (8, 75 % en 2021) 347 351 €
- Vote taux taxe enlèvement ordures ménagères 2022 :
 - SIPOM Revel, pour Maureville : 11, 60 %.
 - Secteur Centre et Sud : 14, 40 %.
- Vote fixation produit taxe GEMAPI 2022, montant attendu : 116 366 €.

- Vote délibération de principe pour la participation des communes membres à la contribution annuelle versée aux syndicats par la Communauté de Communes :
 - PETR, GAL, SDAN, montant estimé de 219 201 € soit un total pour Maureville de 1 781, 00 €.
 - Refus de certaines communes de participer à cette contribution. Il est nécessaire d'avoir l'unanimité des communes pour adopter la délibération. Sinon, la prise en charge de cette participation sera compensée par augmentation de la fiscalité des ménages ou par répartition sur les autres communes.
- Contractualisation Prêt Investissement 2022 :
 - 800 000 € à un taux fixe de 1,39 % auprès de Banque Postale.
 - 800 000 € à un taux fixe de 1,69 % auprès de la Caisse Epargne.
- Vote subvention de 220 000 € au CIAS Terre du Lauragais.
- Présentation tableau effectif au 01/01/2022 : 297,60 ETP (Equivalent Temps Plein).
- Création d'un contrat de projet pour une mission de « Conseiller numérique » : attente accord subvention de 25 000 € dans le cadre du plan France Relance.
- Conférence des Maires du 12/04 et 13/04/22.

Questions diverses

- Présentation modèles columbarium :
 - Choix du modèle angle sur 2 étages avec 10 cases.
 - Espace du souvenir attaché au monument.
- Dépôt d'un Permis de Construire au lieu-dit « La Justice » pour une maison habitation.
- Réponse envoyée à la DDT concernant la dissolution de l'Association Foncière :
 - Nécessité de nommer un liquidateur.
 - Statu quo sur le positionnement de la commune pour la participation à la réfection du chemin d'En Cordes sur Caraman.
 - Pas de création d'un nouveau bureau.
- Nombreux retours des administrés par rapport à la demande de reconnaissance de l'état « catastrophe naturelle sécheresse ».
- Marché vendredi 13 mai 2022.
- Réunions communales de la commission Urbanisme et Numérotation à prévoir fin avril ou début mai.

Séance du 18 mai 2022

Délibération achat Columbarium et demande de subvention

M. le Maire présente différents devis. La société EURL Didier & Dominique ALBERT Granitiers est retenue (fourniture et pose d'un ensemble cinéraire Granit), pour un montant de 6 456 € HT, soit 7 747,20 € TTC.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer tout document concernant ce dossier et de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

⇒ *La délibération est approuvée à l'unanimité.*

Questions diverses

- Bilan marché du 13 avril / concours épouvantail.
- Journée citoyenne (fin septembre) – définition de travaux.
- Aire de covoiturage :
 - Retour verbal du SIEMN31 qui ne voit pas d'objection à céder leur terrain.
 - Accord écrit de la CCTL pour céder leur terrain au CD31 directement.

- Les courriers d'intention doivent être envoyés au service des affaires financières. Si accord, les travaux pourraient commencer en octobre.
- Il y a un désaccord entre le Conseil Départemental 31 (aménageur) et le service des transports de la Région sur la proposition de faire rentrer le bus dans l'aire.
- Demande d'installation d'une borne de recharge électrique auprès du SDHEG, possibilité de subvention si les travaux sont faits en 2022.
- Dissolution Association Foncière : pas de retour de la DDT.
- Mercredi 25 : tirage au sort pour les jurés d'assises 2023.
- PLU : en attente du retour des PPA pour fin juin, consultation publique en juillet.
- Prochain conseil le jeudi 02 juin.

Séance du 02 juin

Délibération ESIT – Création d'emploi poste ATSEM

Suite à la réunion de l'ESIT, il convient de créer un emploi de poste d'ATSEM. Ce n'est pas une création de poste, cette délibération concerne une employée qui vient d'avoir son diplôme d'ATSEM, le poste est créé.

⇒ *La délibération est approuvée à l'unanimité.*

Délibération ESIT – Création d'emploi poste Adjoint Technique

Suite à la réunion de l'ESIT, il convient de créer un emploi de poste d'Adjoint Technique. Ce n'est pas une création de poste, cette délibération concerne le remplacement d'un contrat en CDD par un CDI.

⇒ *La délibération est approuvée à l'unanimité.*

Délibération ESIT – Actualisation chiffrage travaux toilettes école élémentaire - Choix des entreprises

Suite à la réunion de l'ESIT, il convient de valider les devis pour les travaux des toilettes de l'école élémentaire :

● Lot 1 démolition et plâtrerie / retenu PLAFOND D'OC	17 825 € HT
● Lot 2 peinture / retenu NOGUERA	2 700 € HT
● Lot 3 sol souple / retenu NOGUERA	15 572 € HT
● Lot 4 plomberie / retenu BPCB	6 444 € HT
● Lot 5 électricité / retenu Électricité Service et Protection	2 455 € HT
Soit un montant total des travaux de	44 296 € HT

⇒ *La délibération est approuvée à l'unanimité.*

Délibération ESIT – Fusion des 2 écoles - Élémentaire et Maternelle de Tarabel

La directrice de l'école maternelle a décidé de démissionner de son poste et l'académie a donné son accord. Un conseil d'école extraordinaire a eu lieu, il a été décidé de fusionner les deux écoles élémentaire et maternelle afin d'avoir une seule directrice. Chaque commune doit donner son avis quant à cette fusion.

M. le Maire fait lecture de la délibération et propose au conseil municipal de s'abstenir, considérant qu'il n'a pas d'avis à donner sur le fonctionnement interne de l'école. Vote à l'unanimité de cette proposition.

Délibération modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3500 habitants

Les communes ont obligation de publier les actes par voie dématérialisée. Les communes de moins de 3 500 habitants peuvent faire le choix d'afficher les actes ou de les publier sur le site internet de la commune. Il est proposé au conseil municipal de publier les délibérations des conseils municipaux sur le site internet de la commune.

M. le Maire fait lecture de la délibération.

⇒ *La délibération est approuvée à l'unanimité.*

Délibération Contrat DEKRA - Vérification annuelle de l'aire de jeux

Une vérification de l'aire de jeux doit être faite tous les 2 ans. M. le Maire propose de souscrire un contrat annuel avec la société DEKRA. Ce devis engage la commune pour 3 ans pour un montant de 260 € HT annuel (tarif révisé suivant indice annuel).

⇒ *La délibération est approuvée à l'unanimité.*

Questions diverses

- Ecole ESIT : fuite d'une canalisation d'eau au niveau du préau, réparation pour 5 541 € HT.
- PLU : à ce jour 2 retours des PPA.
- Présentation plan définitif du Columbarium.
- Marché fauchage voies communales : le fauchage devait être réalisé début de cette semaine. La société a 10 jours de retard. A l'approche de la fête locale, M. le Maire a exprimé son mécontentement auprès la communauté des communes et va faire effectuer les travaux par une entreprise locale si besoin.
- Intervention pour enlever un dépôt d'ordure (déchets verts) au chemin du lac.

Séance du 12 juillet

Délibération Modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée N° 01 du PLU

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- La mise à disposition du public sera réalisée selon les modalités suivantes :
 - Le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs, ainsi que les éventuels avis émis par les personnes publiques associées (PPA), seront consultables en mairie de Maureville du 02 septembre 2022 au 04 octobre 2022 aux jours et heures d'ouverture habituels du secrétariat ainsi que sur le site Internet mairie-maureville.fr ;
 - Un registre établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par Monsieur le maire, sera tenu à disposition du public pour recueillir les observations ;
 - Les observations pourront également être adressées par écrit à Monsieur le maire à l'adresse suivante *Mairie de Maureville Mairie 31460 MAUREVILLE* ou par courriel électronique à l'adresse suivante : communedemaureville@orange.fr pendant la durée de la mise à disposition du public ;
- Les modalités de cette mise à disposition feront l'objet d'une information du public, au moins huit jours avant son début, selon les moyens suivants :
 - Affichage de la délibération en mairie de Maureville, affichage prolongé pendant toute la durée de la mise à disposition ;
 - Avis affiché sur la commune et notamment sur les lieux concernés, prolongé pendant toute la durée de la mise à disposition ;
 - Avis de cette mise à disposition inséré sur le site Internet mairie-maureville.fr ;
- A l'issue de la mise à disposition, Monsieur le Maire présentera le bilan et les éventuelles observations du public au conseil municipal ;
- Le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des PPA et des observations du public et des bilans de la mise à disposition et de la concertation, sera approuvé par délibération motivée du conseil municipal.

⇒ *La délibération est approuvée à l'unanimité.*

Questions diverses

- Contrôle de l'aire de jeu : rien de particulier, manque la plaque signalétique du fournisseur pour la pyramide et remplacement de caches boullons.

- Présentation de l'étude pour l'installation d'un coffret électrique au niveau de la place en bordure de la RD38.
- Travaux de voirie prévu à partir du 18/07/2022 pour 3 semaines.
- Réunion SIPOM 22/03/2022 et 28/06/2022 :
 - Compte administratif, Bilan activité affectation de résultat 2021 : Résultat global de + 640 000 €.
 - Budget primitif 2022.
 - Détail de la contribution des communautés de communes – TEOM.
 - Autorisation d'emprunter pour achat de camion benne.
 - Mise en œuvre des 1607h/an et du compte personnel d'activité.
 - Bilan effectif : 61 ETP (Equivalent Temps Plein) en poste ouvert.
 - Mise en place de conditions financières pour les astreintes.
 - Suivi de l'exécution budgétaire au 01/06/22 :
 - Dépense fonctionnement 240 %.
 - Dépense d'investissement 470 %.
 - Crédits 420 %.
 - Travaux pour amélioration bâtiment (salle de restauration).
 - Point sur projet de parc solaire sur ancien site d'enfouissement de Sorèze.
 - Projet d'ombrière photovoltaïque sur site SIPOM.
- Réunion TRYFIL 12/07/2022 :
 - Présentation des futures consignes de tri pour les poubelles jaunes : « tous les emballages alimentaires et tous les papiers vont dans la poubelle jaune ».
- Conférence des maires du 28/06/22 :
 - Manque 2M € par an dans le budget.
 - Les taxes d'aménagement sur les zones artisanales ne seront plus attribuées aux communes.
 - Proposition de rétrocéder le marché fauchage aux communes.
 - Les services à la personne vont être arrêtés.
 - Transport à la Demande (TAD) marché (Caraman, Villefranche) va être arrêté.
 - Les bâtiments et les équipements sportifs reviendraient aux communes.
 - Urbanisme : nous devons discuter si nous restons avec CCTL ou si on contractualise avec un Bureau d'étude extérieur.
- Le repas du comité des fêtes aura lieu le 08 octobre.
- Aurin propose un inter-village le 17 septembre, attente de confirmation de participation du comité des fêtes.

Séance du 22 septembre

Délibération Indemnités de confection de Budget 2022 Percepteur municipal

L'indemnité du percepteur 2022 est 30. 49 € brut, pour les communes ne disposant pas de service d'un secrétaire de mairie à temps complet.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal vote cette délibération :

⇒ *La délibération est approuvée à l'unanimité.*

Délibération adoption nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023

La nomenclature budgétaire et comptable actuelle est la M14. Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1er janvier 2024.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal vote cette délibération pour adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 :

⇒ *La délibération est approuvée à l'unanimité.*

Délibération convention entre la commune et la communauté de communes : participation financière des communes aux frais de cotisation annuelle du PETR du Pays Lauragais

Pour le PETR la cotisation annuelle communale est de 1020. 80 €.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal vote cette délibération :

⇒ *La délibération est approuvée à la majorité.*

Délibération convention entre la commune et la communauté de communes : participation financière des communes aux frais de cotisation annuelle GAL des Territoires du Lauragais

Pour le GAL la cotisation annuelle communale est de de 79. 75 €

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal vote cette délibération :

⇒ *La délibération est approuvée à la majorité.*

Délibération convention entre la commune et la communauté de communes : participation financière des communes aux frais de cotisation annuelle du Syndicat Mixte ouvert Haute-Garonne Numérique

Pour le HGN la cotisation annuelle communale est de 689. 52 €

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal vote cette délibération :

⇒ *La délibération est approuvée à la majorité.*

Délibération de principe – Transport de la compétence Portage des repas aux communes.

Suite à la réunion des élus du secteur Nord du 29 Aout 2022 sur la compétence « portage des repas », il a été acté de rétrocéder ce service aux communes par rapport au reste à charge de la CCTL de l'ordre de 90 000 € en 2021.

A date, les modalités de ce transfert de compétences vers les communes membres de l'intercommunalité ne sont pas définies et une prochaine réunion de travail est prévue au mois d'octobre.

Plusieurs pistes ont été envisagées comme un regroupement des communes pour passer un marché avec un prestataire pour la confection et la livraison des repas puis refacturation aux bénéficiaires.

Concernant la question du matériel (camions frigorifiques) et le personnel de la CCTL : transfert aux communes, vente du matériel et reclassement du personnel au sein de la CCTL.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal vote cette délibération de principe pour acter le transfert de la compétence portage des repas aux communes en 2023 :

⇒ *La délibération est approuvée à l'unanimité.*

Délibération Columbarium – Devis dalle pour installation du columbarium

Devis Olivier RACAUD – Montant TTC 1328. 50 €

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal vote cette délibération :

⇒ *La délibération est approuvée à l'unanimité.*

Délibération SDEHG Installation d'un coffret prise aux abords de la Mairie

Présentation d'un devis pour l'installation d'un coffret électrique sur la place en bordure RD38. Montant total estimatif des travaux de 5 974 € et part restant à charge de la commune : 2 201 €.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal vote cette délibération :

⇒ *La délibération est approuvée à la majorité.*

Compte rendu des réunions intercommunales

CLECT 30/08/2022 :

- Compétences transférées aux communes : portage de repas, fauchage, équipement sportif.
Le service urbanisme doit être à l'équilibre – révision de l'attribution de compensation.

CCTL Transfert marché fauchage et curage fossé aux communes 20/09/2022 :

- La première proposition de prix de rétribution proposée est de 117 €/km, alors que le coût suite à devis est autour 270 €/km. Suite à discussion, la CCTL propose une rétribution de 128 €/km (tarif régie) sans augmentation de la fiscalité. Il y aura donc un reste à charge pour la commune.

CCTL Réunion présentation PLUI et actualités urbanisme animée par l'ATD :

- Réflexion sur un PLUI CCTL qui permettrait d'avoir un coût plus bas pour le PLU des communes. Suivant la nouvelle loi climat et résilience, nous n'aurons quasiment plus de zone à urbaniser à la fin de notre PLU.

Réunion commission communale numérotation :

- Dénomination des voies et impasses + numérotation de l'ensemble des habitations réalisées. Présentation prévue lors d'un prochain conseil pour délibération.

Questions diverses

- Dépôt sauvage d'ordures coin poubelles mairie.
- Réunion publique SIPOM 12/10 à 20h30 (voir validation flyer).
- Rencontre architecte + dentiste ce jour pour présentation projet installation cabinet dentaire à la ZA Lourman en dessous de la crèche.
- Point consultation publique modification simplifiée PLU.
- Invitation AMF pour les Adjoints et Conseillers Municipaux au salon des maires à Muret du vendredi 30 Septembre au samedi 1^{er} Octobre 2022.
- Réserves émises sur les travaux Pool Routier sur le chemin d'En Manenc par rapport à la capacité de financement et la réalisation des travaux sans signature préalable pour validation du devis.
- Réclamation auprès fournisseur drapeaux suite à déchirements : renvoi de 2 jeux système anti-enroulement à titre gracieux mais facturation des 2 pavillons par rapport à la vétusté.
- Montant du FPIC 2022 reversé par la CCTL divisé par deux soit 2 646 €.
- Courrier du député Laurent Esquenet-Goxes de la 10^{ème} circonscription qui doit venir rencontrer M. le Maire prochainement.

Séance du 30 septembre

Délibération ESIT augmentation prix repas cantine au 01 novembre 2022

Suite à la réunion ESIT du 26/09/22 et afin de prendre en compte l'augmentation du prix de repas par le SICOVAL de 0,30 € au 15/09/22, il est proposé d'augmenter le prix du repas à la cantine de Tarabel au 1^{er} novembre 2022 de la façon suivante :

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte les propositions de l'ESIT ci-dessous :

	Maternelle	Elémentaire
Tarification sociale	1 €	1 €
Tarif coutant	3.99 €	4.09 €
Tarif majoré	4.40 €	4.50 €

⇒ *La délibération est approuvée à l'unanimité.*

Délibération ESIT grille tarifaire cantine scolaire

Suite à la réunion ESIT du 26/09/2022 et la mise en place de la tarification sociale à 1 €, il est nécessaire d'établir la grille tarifaire suivant les quotients familiaux des familles transmis par la CAF et applicable au 1^{er} novembre 2022 :

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte les propositions de l'ESIT ci-dessous :

Quotient Familial	Maternelle	Elémentaire
0 - 999	1 €	1 €
1000 - 1299	3.99 €	4.09 €
1300 +	4.40 €	4.50 €

⇒ *La délibération est approuvée à l'unanimité.*

Questions diverses

- Suite au dépôt sauvage d'ordures coin poubelles mairie : demande informations auprès du SIPOM pour installation caméra de surveillance.
- Réunion publique SIPOM 12/10 à 20h30 : distribution flyer information à réaliser.
- Opération Nids de Poule le samedi 08 Octobre 2022.
- Echange sur la Taxe Aménagement de la ZA LOURMAN avec la CCTL.
- Rendez-vous avec 2AU le vendredi 7 octobre à 14h pour faire le point de la consultation publique et rédaction du rapport de la modification simplifiée du PLU pour approbation en conseil municipal.
- Lecture du courrier de la FDSEA et JA sur l'augmentation de la taxe foncière.
- Demande de refaire le marquage au sol du « cédez le passage » en haut de la ZA LOURMAN.

Séance du 26 octobre

Délibération approbation modification simplifiée n°1 du PLU

M. le Maire rappelle que le rapport de présentation de la modification simplifiée a été transmis par voie dématérialisée aux élus.

M. le Maire rappelle les raisons qui ont conduit la commune à engager la modification simplifiée du PLU à savoir :

- Permettre la réalisation de travaux de voirie par un porteur de projet privé en secteur AU ;
- Faciliter l'implantation des constructions dans le cadre d'une topographie contrainte en secteur AU ;
- Corriger des incohérences constatées dans les pièces réglementaires ;
- Permettre la mise en place d'un assainissement des eaux usées adapté au secteur AU.

Considérant que les personnes publiques associées ont toutes données un avis favorable ;

Que le projet d'OAP présenté par la commune répond à la réserve de la chambre d'agriculture dans le sens où il est prévu la plantation d'une haie bocagère d'essences locales jouant le rôle d'espace tampon entre les futures constructions et la zone agricole ;

Que les autres remarques ou recommandations ne sont pas susceptibles de faire évoluer le projet de modification simplifiée du PLU ;

Considérant le déroulement de la mise à disposition du public et l'absence de courrier électronique adressé à la mairie, de remarques écrites sur le registre ou orales lors des heures d'ouverture de la mairie pendant lesquelles le dossier était accessible au public.

Que le seul courrier postal transmis dans le cadre de la mise à disposition n'est pas susceptible de faire évoluer le projet de modification simplifiée du PLU. Cette demande ne pouvant être considérée comme une erreur matérielle ;

Considérant que la modification simplifiée du PLU, telle qu'elle est présentée au conseil municipal, est prête à être approuvée, conformément à l'article L. 153-47 du code de l'urbanisme ;

Le conseil municipal délibère sur l'approbation du bilan de la mise à disposition du public présenté :

⇒ *La délibération est approuvée à l'unanimité.*

Délibération modification statuts de la communauté de communes des Terres du Lauragais

M. le Maire présente les statuts de la communauté de communes des Terres du Lauragais et énumère les modifications par rapport aux statuts de 2020. Le conseil municipal délibère sur l'approbation de modification des statuts :

⇒ *La délibération est approuvée à l'unanimité.*

Délibération reversement obligatoire de la Taxe Aménagement entre la commune et l'intercommunalité

⇒ *La délibération est ajournée.*

Délibération dénomination des voies de la commune

Le conseil municipal approuve la proposition de dénomination des voies établie par la commission numérotation :

⇒ *La délibération est approuvée à l'unanimité.*

Délibération achats panneaux voies et numéros habitations

Présentation du devis de la société SIGNAUX & GIROD pour l'achat de 37 panneaux de voies avec conception filet haut « Commune de Maureville » et 61 panneaux de numéro d'habitations, soit un montant total HT de 5 758, 15 €.

Le conseil municipal délibère pour l'achat des panneaux des voies et des numéros habitations :

⇒ *La délibération est approuvée à l'unanimité.*

Délibération tarifs location salle des fêtes

Pour rappel, le tarif actuel est le suivant :

- Printemps / été : 50 € Automne / hiver : 70 €

Suite aux équipements installés (Armoire Congélateur) et en prévision des travaux à venir VMC, groupe extracteur cuisine, étude sur le remplacement chauffage existant et l'augmentation du coût de l'énergie, proposition de revoir les tarifs de location à la hausse :

- Printemps / été : 100 € Automne / hiver : 150 €

Proposition, de modifier le règlement pour interdire le stationnement sur la terrasse.

Le nouveau tarif de location de la salle sera applicable au 1er janvier 2023.

Le conseil municipal approuve les propositions :

⇒ *La délibération est approuvée à l'unanimité.*

Comptes rendus des réunions intercommunales

Réunion des communes adhérentes service Urbanisme 06/10/2022 :

- Recrutement d'un instructeur + maintien du service de prestataire.
- Prolongation contrat des logiciels OXALIS et GEOXALIS pour 2 ans.
- Contractualisation TDL/Communes : Renouvellement de la convention avant le 31/07/2023 :
Deux communes ont évoqué la possibilité de ne pas reconduire cet accord. Un sondage serait transmis à l'ensemble des communes afin de connaître leur posture politique et leurs souhaits d'évolutions contractuelles afin que l'équipe technique puisse travailler à ce nouvel accord dans le cadre des orientations retenues. Points d'évolutions à traiter dans le cadre de la nouvelle convention :
 - Intégration de la dématérialisation ADS.
 - Délégation de signature prestataire : plus d'actualité.
 - Révision des pondérations des différents actes produits en fonction du temps passé.
 - Intégration d'une contribution en part fixe des communes afin de maintenir une couverture du service même s'il n'y pas de dossiers déposés et traités durant l'année.
 - Visibilité du coût de l'acte en début d'année et ajustement en fin d'année en fonction des dépenses réelles du service.
 - Paiement par l'AC.

M. Le Maire va consulter le cabinet URBADOC pour avoir une grille tarifaire des actes.

Réunion groupe de travail Entretien Espaces Verts et Bâtiments 10/10/2022 :

- Présentation organigramme du service et rappel de la convention.
- Etat des lieux actuels : 13 communes bénéficient de cette prestation de services.
- Bilan des heures effectuées sur 2022 par commune.
- Pistes de réflexions évoquées :

- Durée engagement des communes plus longue (3 ans) pour permettre le recrutement, l'achat de matériel et le conventionnement d'autres communes.
- Détermination de critères ou ordre de priorité pour l'attribution des conventions.
- Coût horaire différent entre travaux espaces verts et bâtiments.
- Facturation au coût horaire réel du personnel et pour le matériel différent selon les outils utilisés.
- Indication de la pratique zéro phyto pour l'entretien des espaces verts.
- Vente des chapiteaux aux communes ou à un privé.

Conseil Communautaire Terres du Lauragais 25/10/2022 :

- Présentation du nouveau conseiller communautaire de la commune d'Avignonet.
- Indemnisation assurance suite à des vols à déchetterie Montgeard et locaux des services techniques de Nailloux.
- Pool routier dépassement de 79 000 € par rapport au budget.
- Marché public pour reconduction des assurances augmentation de 99 000 € (sur une base de 100 000 €).
- Avocat pour litige avec VNF pont de Gardouch suite à l'inondation (litige de 158 000 €).
- Avocat pour litige de mal façon sur le centre de loisirs à Villefranche.

Conseil Ecole 12/10/2022 :

- 62 élèves maternelles - 127 élèves élémentaires.
- Risque de fermeture de classe pour la rentrée 2023.
- Travaux réalisés cet été : réfection toilettes école élémentaire, changement pluvium, réparation fuite d'eau.
- Plainte de l'équipe enseignante quand des ATSEM sont absentes pour le suivi des classes.
- Souhait de l'équipe enseignante pour le passage de la semaine de 4 jours.

Visioconférence avec RTE/ENEDIS 12/10/2022

- Si obligation de réaliser des coupures d'électricité, il y aura des informations relayées par les médias à J-3 et J-1 pour des coupures de 2h sur les tranches suivantes : 8h-13h et 18h-20h.
- Une application ECOWATT informera également sur les coupures.

Questions diverses

- Réponse au courrier d'un administré.
- Réunion publique SIPOM du 12/10/2022 : Voir avec le SIPOM pour faire des affiches sur les containers et aux points collecte avec une sensibilisation du coût.
- Présentation devis traitement moisissures et mousses bâtiments et terrasse.
- Réunion ce vendredi avec le Président de la CCTL pour échange sur la Taxe d'Aménagement, Taxe Foncier Bâti sur les Zones Artisanales. Une réunion est prévue avec les conseillers municipaux le vendredi 04/11/22 à 17 heures 30.

Séance du 14 décembre

Délibération Reversement de 50 % de la Taxe Foncière Bâtie de la ZA de Lourman à la communauté de communes des Terres du Lauragais

Suite à différents échanges avec le service finances, M. le Maire propose d'ajourner ce point.

Sur 6 communes concernées, plusieurs refus ont été formulés. Une réunion doit avoir lieu avec le Président pour échanger sur le sujet.

M. le Maire est favorable au reversement de 50 % de la Taxe Foncière Bâtie de la zone mais souhaite connaître la position du conseil municipal pour préparer la réunion. Le conseil municipal est favorable à cet avis.

Délibération Reversement à la communauté de communes des Terres du Lauragais de la Taxe d'Aménagement pour l'année 2023

Cette délibération avait fait l'objet d'un retour du contrôle de légalité en date du 27 octobre demandant au conseil communautaire une nouvelle délibération définissant un taux de reversement de la taxe d'aménagement, au titre des exercices 2022 et 2023, pour chaque commune concernée au regard de la part des équipements assumés par la communauté de communes sur l'intégralité du territoire communal au regard de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 dit « loi de finances pour 2022 ».

Le retour des services préfectoraux a donné lieu à de nouvelles réunions de travail entre les communes et l'intercommunalité en date du 28 octobre et du 4 novembre 2022.

La loi de finances rectificative pour 2022 n° 2022-1499 du 1er décembre 2022 promulguée le 2 décembre 2022 au Journal Officiel rétablit par son article 15 **le caractère facultatif** du reversement à l'Établissement Public de Coopération Intercommunale de tout ou partie de la taxe d'aménagement perçue par la commune.

- Les autres évolutions de la taxe d'aménagement survenues en 2022 sont maintenues. Il s'agit notamment de sa perception par **les services des finances publiques** et du report de son exigibilité à la date d'achèvement des travaux. Pour information, avant cette loi, la taxe d'aménagement était perçue par la DDT et reversée aux communes.

Par conséquent, et considérant les besoins de financement des équipements assumés par la communauté de communes, le conseil communautaire en date du 06 décembre 2022 a accepté à la majorité :

- De ne pas mettre en place de reversement de la taxe d'aménagement entre les communes et l'intercommunalité pour 2022.
- De mettre en place un reversement à l'Établissement Public de Coopération Intercommunale d'une partie de la taxe d'aménagement perçue par les communes à compter du 1er janvier 2023 selon les éléments de pondération ci-dessous, présents sur une commune :
 - De voirie d'intérêt communautaire (1 point)
 - D'une zone d'activité publique (1 point) ou privé (0,5 point)
 - D'équipements publics intercommunaux (0,5 point pour 1 équipement, 1 point pour 2 équipements, 2 points pour 3 équipements et plus)
- Les communes dont la pondération est inférieure à 2 reverseraient 4% de leur TA à la Communauté de communes.
- Les communes dont la pondération est comprise entre 2 et 2,5 reverseraient 7% de leur TA à la Communauté de communes.
- Les communes dont la pondération est supérieure ou égale à 3 reverseraient 10% de leur TA à la Communauté de communes.
- De mettre au débat et de mener un travail sur le premier semestre 2023 pour d'éventuelles nouvelles modalités de reversement de la taxe d'aménagement ou tout autre type d'accord financier entre les communes et l'intercommunalité pour permettre d'assumer les investissements nécessaires en matière d'équipement publics intercommunaux.

Pour la commune de MAUREVILLE, le taux de reversement applicable de la TA à l'intercommunalité pour 2023 est donc de 7 % par rapport aux points de pondération appliqués soit l'équivalent d'un montant approximatif de 210 € si TA = 3 000 € en 2023.

M. le Maire proposera d'inclure un coefficient de pondération par rapport au seuil démographique des communes lors des prochains débats. Cette recette doit neutraliser la fiscalité des ménages en 2023 mais ne permettra pas de couvrir la totalité des intérêts d'emprunts évalués à 120 000 €. Pour information, le montant global de la TA perçue en 2021 pour l'ensemble des communes s'élève à 1 000 000 € soit un reversement d'environ de 50 000 € à 60 000 € si toutes les communes adoptent la délibération.

Le conseil municipal délibère sur le reversement à la communauté de communes des Terres du Lauragais de la Taxe d'Aménagement pour 2023 :

⇒ *La délibération est approuvée à la majorité.*

Délibération SDEHG – Installation projecteur LED place publique

Devis pour installation d'un projecteur LED sur le poteau en bordure RD38 pour éclairer la place publique :

Montant total	1 205 €
Reste à charge estimé pour la commune	535 €

Afin de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Le conseil municipal doit délibérer pour :

- Approuver le projet présenté.
- Décider de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres imputée à l'article 6554 de la section de fonctionnement du budget communal.

Le conseil Municipal délibère sur l'installation projecteur LED place publique :

⇒ *La délibération est approuvée à l'unanimité.*

Délibération participation à la mise en concurrence organisée par le CDG31 pour la protection sociale complémentaire

Le CDG31 souhaite engager une mise en concurrence visant à la mise en place de contrats collectifs relatifs à une couverture en Santé et à une couverture en Prévoyance, toutes deux à effet au 1^{er} janvier 2024.

Les collectivités et établissements publics territoriaux du département sont donc sollicités afin de s'associer à cette mise en concurrence, dans l'objectif d'obtenir par effet de mutualisation des conditions de couverture plus favorables pour les agents, tant sur le plan des risques couverts que sur le plan des cotisations.

Pourquoi envisager de participer à cette mise en concurrence ?

- La couverture sociale complémentaire des agents est un enjeu à portée sociale et de santé au travail
- Les collectivités et établissements publics territoriaux devront obligatoirement participer envers leurs agents à la couverture en Prévoyance, au 1er janvier 2025, et à la couverture en Santé, au 1er janvier 2026
- La mutualisation a vocation à générer une offre de couvertures avantageuses à des tarifs maîtrisés, qui valorisera la participation de l'employeur
- Le marché des complémentaires Santé et Prévoyance est très concurrentiel et les agents ont besoin d'être accompagnés pour choisir et faire valoir leurs droits dans ce domaine auprès des prestataires
- Votre action dans ce domaine peut être un facteur d'attractivité des emplois à pourvoir au sein de votre structure et constitue un volet du dialogue social
- Le CDG31 a capitalisé une expertise dans ce domaine qui peut être bénéfique à vos agents et à votre structure.

Le conseil municipal sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide :

De demander au CDG31 que la structure soit prise en compte dans le cadre de la mise en concurrence en vue de l'obtention des conventions de participation pour la couverture des risques suivants :

- Santé
- Prévoyance

⇒ *La délibération est approuvée à l'unanimité.*

Délibération Adhésion 2023 Arbres et Paysage d'Autan

Adhésion annuelle à l'association Arbres et Paysages d'Autan pour l'année 2023 qui s'élève à 100 €.

Le conseil municipal délibère sur le montant de l'adhésion annuelle :

⇒ *La délibération est approuvée à l'unanimité.*

Délibération Extinction éclairage public RD38 en agglomération

M. le Maire propose une extinction de l'éclairage public de la RD38 en agglomération de 23h à 06h afin de réduire la facture énergétique. Tout le territoire communal sera concerné par cette mesure.

⇒ *La délibération est approuvée à l'unanimité.*

Points divers

- Présentation devis chauffage projet rénovation énergétique salle des fêtes et mairie :
 - Installation de 3 groupes chauffage/climatisation dans la salle des fêtes :
17 158, 39 € TTC (5,2kW+8kW+8kW de puissance)
 - Installation de 2 groupes chauffage / climatisation dans la mairie
5 080, 03 € TTC (salle conseil et secrétariat / 3,4kW de puissance)
- A réfléchir également :
 - Installation VMC WC + Groupe extracteur cuisine.
 - Isolation par l'extérieur des murs de la salle des fêtes.
 - Remplacement de l'éclairage par des LEDS.
 - Réfection toiture.

Pour le financement de ce projet de rénovation énergétique, un dossier devra être élaboré et inscrit au programme DETR 2024, déposé auprès de la Région, Conseil Départemental, ADEME, PETR pour octroi de subventions. Si accord de tous les organismes, la participation de la commune pourrait être de 20 %.

- Point travaux en cours et avancement projet aire de covoiturage :
 - Les demandes d'acquisitions foncières, à la charge du CD31, ont été formulées auprès de Réseau 31 et CCTL.
- Chantier participatif de plantation de haies secteur En Bonnes + pré communal : le samedi 14/01/2023 en fonction des conditions météorologiques. Coût total de 328, 50 € pour 265 plants à l'association Arbres et Paysages d'Autan et de 932, 40 € pour la livraison de 15 m3 de paillis à la société CLER VERTS.
- Demande amendes de police auprès du pôle voirie CD31 pour dénomination voies et numérotation habitations + pose panneaux signalisation verticale (balises J5, panneaux stop, panneaux routes inondables). Pour information devis Signaux Girod revu à 5 057, 09 € HT au lieu de 5 758, 15 € HT suite à don fourreaux pour installation mâts soit une économie de 701, 06 €.

Comptes rendus des réunions intercommunales

Conseil Communautaire 06/12/22 :

- Installation nouveaux conseillers communautaires suite élections municipales communes Avignonet, Villefranche et nouveau maire à Lanta.
- Election de 2 vice-présidents : diminution de 2 postes soit 10 vice-présidents au lieu de 12.
- Election de 3 membres au bureau.
- Election et désignation membres aux diverses commissions et syndicats.
- Vote motion sur la fermeture des centres de finances publiques de Caraman et Villefranche de Lauragais et des transferts à Castanet Tolosan et Revel + motion relative aux finances publiques.
- Délibération sur le reversement d'une partie de la TA au sein du bloc communal.
- Avis sur les nouveaux statuts du Syndicat Bassin Hers Girou.
- Attribution marché confection, livraison des repas en liaison froide pour la petite enfance et fournitures administratives.
- Accroissement temporaire et saisonniers d'activité.

Réunions Maires de l'ESIT pour élaboration convention gestion RPI :

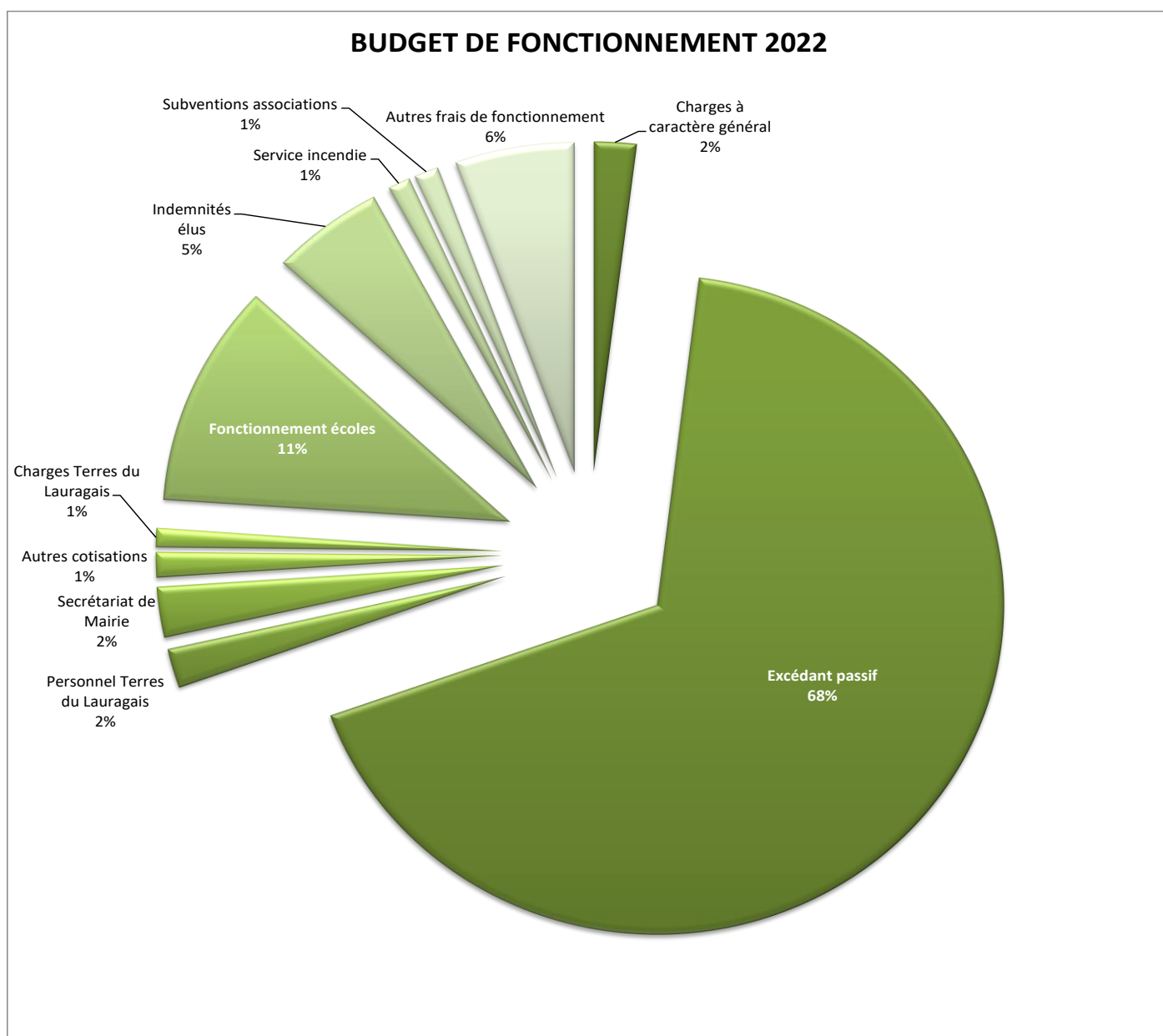
- Projet convention RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) réalisée et envoi en janvier 2023 au contrôle de la légalité pour validation et mise en place à la rentrée septembre 2023.

Questions diverses

- Augmentation des cotisations d'environ 9, 88 % sur 2023 pour l'assurance dommages aux biens et responsabilité par rapport à l'augmentation de la sinistralité sur 2022.

- Information de la commune d'Aurin pour l'accès par nos administrés aux Terrains Multisports, Boulodrome, Parcours de santé.
- Attribution enveloppe complémentaire Pool Routier (+ 3 554 € HT) sur 4 ans par le Conseil Départemental mais modification du versement de l'attribution de compensation Pool Routier sur le reste à charge supporté par la commune à la CCTL. Le conseil municipal doit se positionner par rapport à cette évolution.
- Achat groupé chapiteaux avec 2 communes voisines : Caragoudes et Mourvilles-Basses à prévoir sur 2023 suite arrêt de la location par la CCTL à partir du 01/01/2023
- Information DGFIP : A compter du 01/01/2023, le budget de la commune sera confié au service de gestion comptable de Revel, sous la responsabilité de M Guilhem BRUYERE. L'accueil pour les usagers sera toujours tenu à Caraman pour les sujets de recouvrement de l'impôt mais aussi à ceux relatif à l'assiette de l'impôt.
- Réponse direction des routes CD31 suite plainte administré pour circulation à vitesse excessive sur la RD18 : lecture du courrier.

Répartition du budget communal de fonctionnement



Site Internet

Retrouvez le site internet de votre commune à l'adresse suivante :

www.mairie-maureville.fr



Vous pourrez y retrouver :

- ❶ Les informations et l'actualité de votre village :
 - Son histoire,
 - Son marché,
 - Ses évènements,
 - Ses artisans / commerçants,
 - Les chambres d'hôtes,
 - ...
- ❷ Les informations de votre mairie :
 - Comptes rendus des conseils municipaux,
 - Les commissions,
 - Le Plan Local d'Urbanisme,
 - Les actions en faveur de la biodiversité,
 - ...
- ❸ Les informations utiles :
 - Les horaires et jours d'ouverture de la mairie,
 - La réservation de la salle des fêtes,
 - Les contacts utiles,
 - ...
- ❹ Les informations concernant la jeunesse Maureilloise :
 - Contact des écoles,
 - Transports scolaires,
 - Contact crèche,
- ❺ Les informations concernant les associations du village.



Politeia

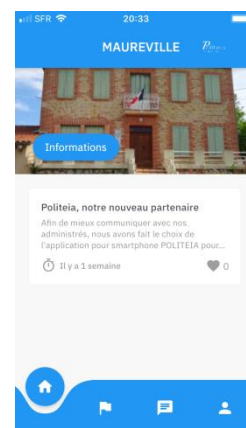
La mairie de Maureville utilise l'application POLITEIA pour communiquer simplement et rapidement avec ses administrés.

Vous pourrez :

- ❶ Recevoir des notifications sur des actualités de la commune.
- ❷ Recevoir des messages d'alertes.
- ❸ Consulter et signaler des **problèmes d'ordre public**.
- ❹ Donner votre avis.
- ❺ Participer à des sondages.

Soyez nombreux à nous rejoindre :

- ❶ En **téléchargeant l'application mobile gratuite** sur Apple store ou sur Google-play store.
- ❷ En choisissant l'**organisme MAUREVILLE**.



Modification simplifiée N°1 :

La modification simplifiée N°1 a été approuvée lors du conseil municipal du 26 octobre 2022. Cette modification a été lancée pour :

- Permettre la réalisation de travaux de voirie par un porteur de projet privé en secteur AU ;
- Faciliter l'implantation des constructions dans le cadre d'une topographie contrainte en secteur AU ;
- Corriger des incohérences constatées dans les pièces règlementaires ;
- Permettre la mise en place d'un assainissement des eaux usées adapté au secteur AU.

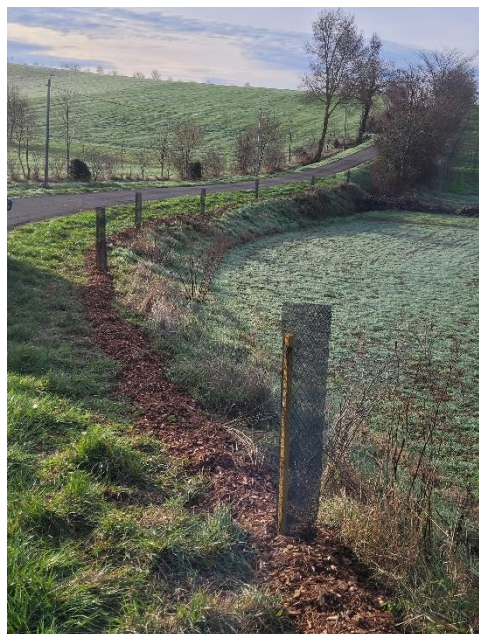
Les travaux des deux premières tranches (à l'ouest de la mairie) vont démarrer au cours du second semestre 2023.

En concertation avec le conseil municipal, ce projet, porté par un aménageur privé, doit veiller à son intégration paysagère et respecter la démarche de biodiversité de la commune.

Biodiversité de la commune

Dans la continuité de notre démarche en faveur de la biodiversité engagée depuis 2018 en collaboration avec l'association « Arbres et Paysages d'Autan », nous avons lancé la programmation de plantation de haies sur deux zones communales complémentaires :

● Secteur VC5 – En Bonnes



Près de 200 plants ont été plantés pour soutenir et identifier la bordure de route et assurer une continuité avec les haies actuellement présentes.

● Pré communal - Dessous de la salle des fêtes

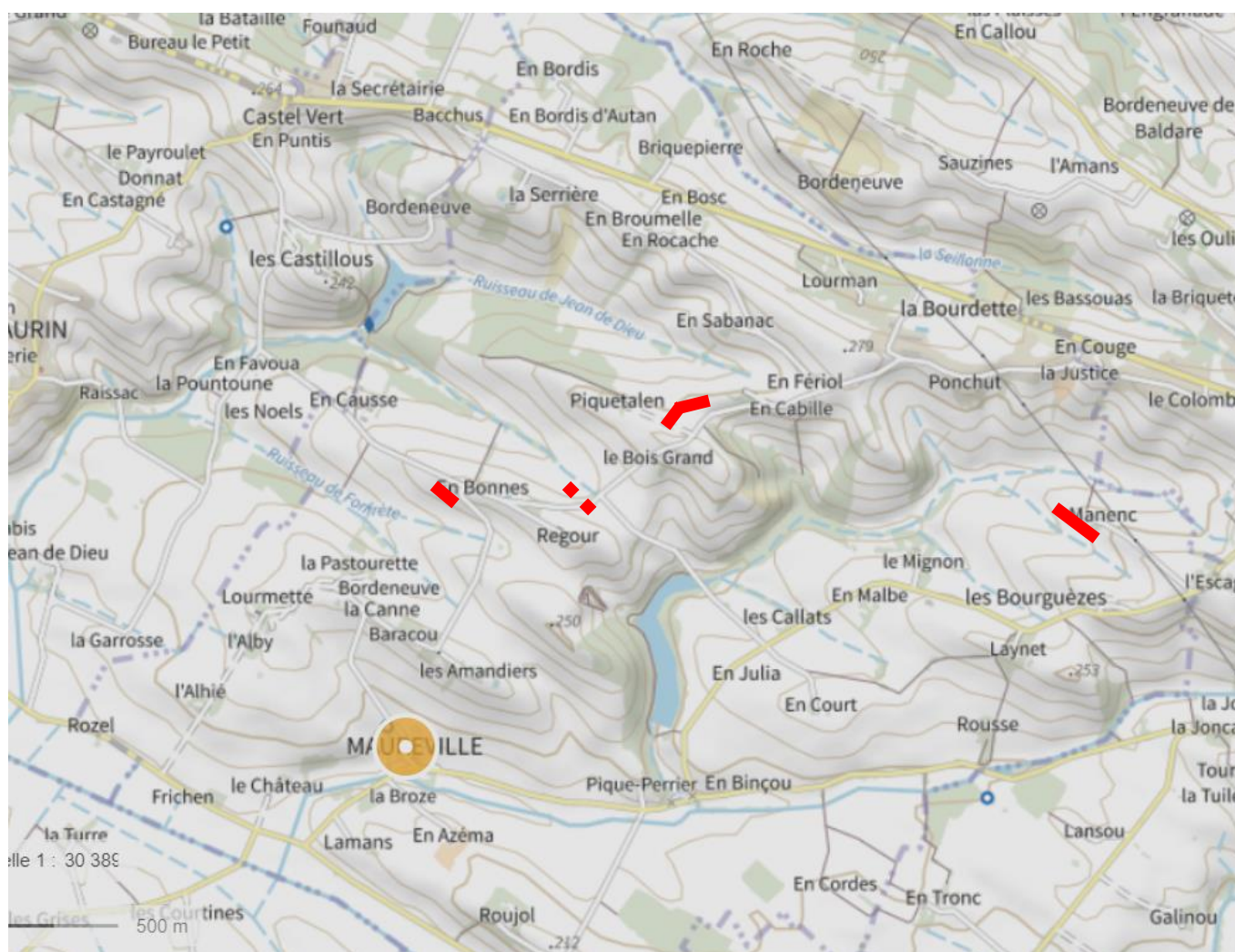


Une centaine de plants ont été plantés en remplacement des peupliers abattus.

Pour cette plantation, un chantier participatif a été organisé le samedi 14 janvier. Nous remercions tous les bénévoles qui ont participé.

Les travaux de l'année 2022

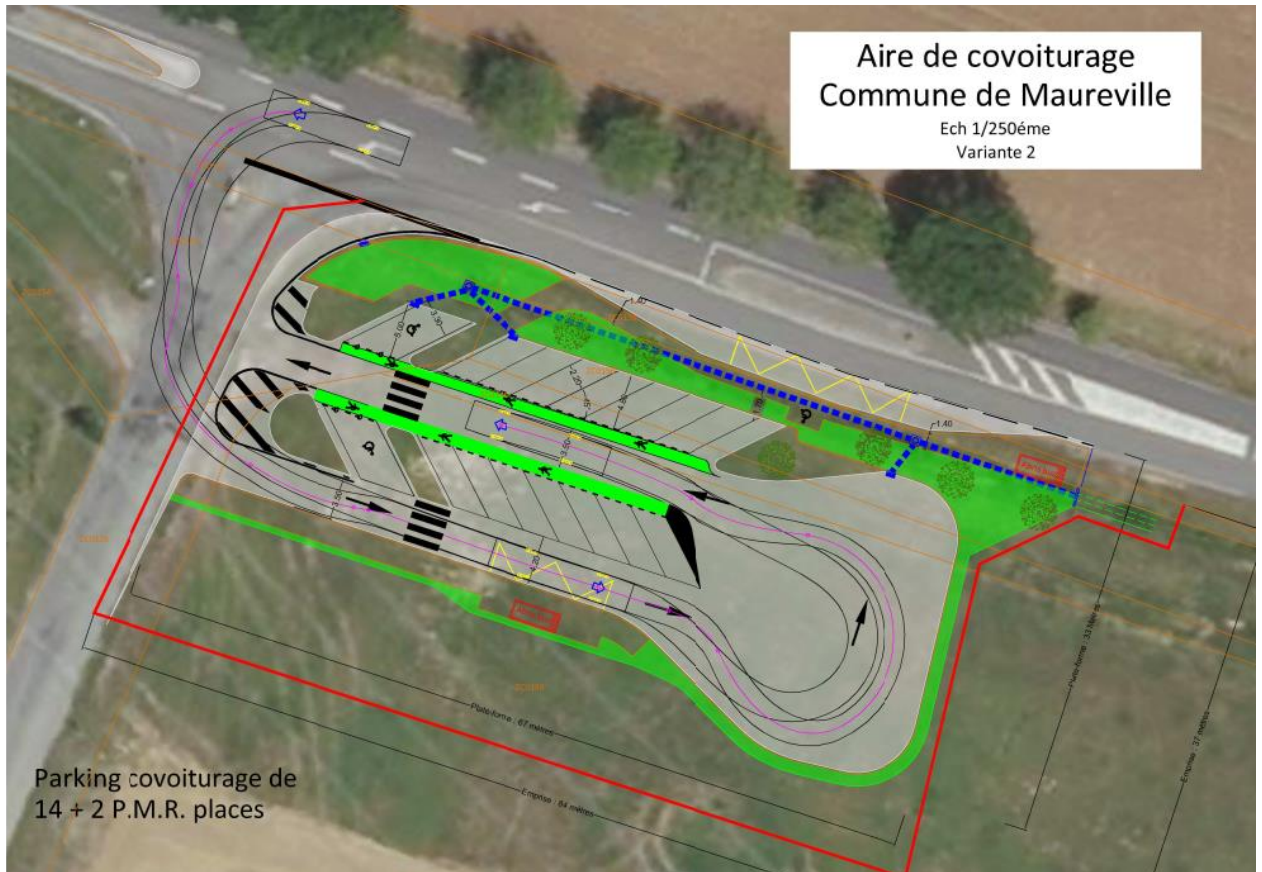
- Voiries communales :
 - VC5 En Bonnes
 - VC5 En Fériol
 - VC21 Chemin En Manenc
 - VC2 Chemin du Lac (début 2023)



- Opération nids de poules (bouchage des trous) réalisée par les membres du conseil municipal le samedi 8 octobre 2022.
- Installation d'un coffret électrique sur la place du village pour faciliter les branchements pour les commerçants.
- Rénovation de la signalisation verticale au niveau de la D38 secteur agglomération.

Les travaux prévus en 2023

- ① Aire de covoiturage / arrêt de bus (ligne 356) / borne de recharge voiture électrique en dessous de la zone artisanale de Lourman :



- ① Réalisation du columbarium avec jardin du souvenir au cimetière.
- ① Installation d'un projecteur LED sur la place du village.
- ① Projet de réflexion sur la rénovation énergétique de la salle des fêtes et de la mairie.
- ① Rénovation de la signalisation horizontale au niveau de la D38 secteur agglomération et place du village.
- ① Rénovation du puits et du bassin de la place du village.
- ① Mise en place des panneaux de dénomination des voies (voir plan ci-contre) et des numéros de toutes les habitations.

Informations pratiques

Secrétariat de Mairie

La mairie est ouverte aux jours et aux heures suivants :

- 🕒 Le mardi matin, permanence de 9 heures à 12 heures.
- 🕒 Le vendredi après-midi, permanence de 15 heures à 19 heures.

Tél : 05.61.83.13.62

Adresse e-mail : communedemaureville@orange.fr

M. le Maire peut vous recevoir le matin du premier samedi du mois sur rendez-vous.

Communication de la mairie

Les personnes désireuses de recevoir des informations par courriel (pour limiter la distribution papier dans les boîtes aux lettres) peuvent s'inscrire sur une liste de diffusion en déposant leur adresse courriel à la Mairie, ou en écrivant à « communedemaureville@orange.fr ».

Vous pouvez également **télécharger l'application**



Inscriptions sur les listes électorales :

Toute personne pourra solliciter son inscription sur les listes électorales en mairie toute l'année.

Recensement militaire :

Tout jeune atteignant l'âge de 16 ans doit se faire recenser à la Mairie à compter du jour de son 16ème anniversaire et dans un délai de 3 mois.

Carte d'identité et passeport :

Pour rappel, la mairie de Maureville n'est pas équipée pour délivrer les Cartes Nationales d'Identité et les passeports. Vous devez vous rapprocher des mairies de Lanta ou Villefranche de Lauragais pour prendre rendez-vous.

Maison départementale de proximité :

Une maison départementale de proximité est ouverte sur la commune de Caraman les mardis, mercredis et jeudis. Vous pouvez la solliciter pour toutes démarches administratives.

Influenza aviaire :

Tous particuliers détenteurs d'une basse-cour (poules, canards, oiseaux d'ornement...), quel que soit le nombre, doivent :

- 🕒 Déclarer en mairie ses animaux (formulaire cerfa 15472-02) ou par téléservice : <https://agriculture-portail.6tzen.fr/default/requests/cerfa0/>
- 🕒 Clausturer ou mettre sous filets tous les animaux.

Urbanisme :

À partir du 1er janvier 2022, deux solutions pour effectuer toute demande d'autorisation d'urbanisme sont possibles :

- 🕒 Le dépôt papier : auprès de la mairie concernée par votre projet.
- 🕒 Le dépôt en ligne : sur le guichet numérique.

Toutes demandes d'autorisation d'urbanisme envoyées par un autre biais (mail, fichier contact...) ne seront pas acceptées.

Pour déposer vos documents en ligne, rendez-vous sur :

<https://gnau31.operis.fr/terresdulauragais/gnau>

● **NAISSANCE**

Léo VITALI

Né le 31 décembre 2022

● **MARIAGE**

Mme FOLTRAN Laurie et M. PRAT Romain

Célébré e 27 mai 2022

● **DECES**

M. Christian VERFEIL

Décédé le 1^{er} février 2022

M. Marcel OTTAVI

Décédé le 08 mars 2022

Mme Yvette CADARS

Décédée le 08 octobre 2022

● **Bienvenue aux nouveaux Maurévillois**

Mme et M. DOREAU

13 Chemin de l'Alhié

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants arrivés en 2022 à Maureville. Nous les invitons à venir se présenter à la mairie afin de faire connaissance.



Rappel du SIPOM

Des nouvelles directives de tri dès le 1^{er} janvier 2023

• 1er janvier 2023

**TOUS les papiers et
TOUS les emballages
SE TRIENT !**



À trier en vrac et bien vidés !

Des changements sur les ordures ménagères sont à prévoir au 1^{er} janvier 2024

• 1er janvier 2024

**INTERDICTION
de déposer les
déchets alimentaires
dans les poubelles**



Mercredi 12 octobre :

Une réunion publique a été organisée pour présenter ces deux échéances et comment les administrés doivent s'y préparer. Il a été évoqué également la gestion des ordures ménagères par le SIPOM/TRIFYL.





Rappel du SIPOM

Trions et Trions bien !

Une analyse de la composition de nos ordures ménagères a montré que 60% des éléments se trouvant dans nos poubelles ne devraient pas y être. De meilleures solutions existent et sont facilement accessibles :

- ① Déchetterie
- ① Compostage
- ① Borne de récupération des textiles
- ① Réutilisation, réemploi, don
- ① Collecte des emballages et papiers à recycler

... tant d'options qui nous permettraient de limiter la hausse de notre facture.

En 2021, chaque habitant du SIPOM jette en moyenne dans les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) :



Pour rappel, le coût de traitement des ordures ménagères est 5 fois plus cher que celui de la collecte des papiers et emballages. Cette différence va continuer de s'accroître pour atteindre un rapport de 10 fois plus cher en 2025, en raison notamment de l'impact de la forte hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui passe de 30€/tonne en 2021 à 65€/tonne en 2025.

Cette fiscalité qui s'applique sur le traitement des déchets est payée par le SIPOM et donc par les habitants. D'autres facteurs sont également à prendre en compte :

- ① La baisse des recettes liées à la valorisation des matériaux collectés comme le verre, les plastiques et les textiles ;
- ① La hausse des tonnages à traiter car notre production de déchets augmente chaque année ;
- ① Les coûts de traitement, les coûts de l'énergie, l'installation de nouveaux bacs pour la simplification des consignes de tri dès le 1er janvier vont impacter de façon considérable les dépenses du budget du SIPOM.



Rappel du SIPOM

Et réduisons nos déchets !

Il semble également important de rappeler que **le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas**. Il est important d'être pleinement acteur de ses choix et d'acheter malin !

Plusieurs actions simples peuvent être mises en place :

- ❶ Coller un autocollant Stop Pub sur les boîtes aux lettres : 12kg/an/habitant en moins de papiers jetés. Les autocollants sont disponibles dans toutes les Mairies du territoire et au SIPOM.
- ❶ Valoriser ses déchets alimentaires : réserver votre composteur au SIPOM si vous ne souhaitez pas composter en tas. Les composteurs sont gratuits et installés à domicile sur RDV.
- ❶ Boire l'eau du robinet, car notre eau est de bonne qualité.
- ❶ D'autres actions simples peuvent être menées au quotidien : acheter du savon solide (pas de gel douche), préférer la litière végétale, acheter ses fruits et légumes en vrac, sans aucun emballage, généraliser le plus possible cette pratique.
- ❶ Réutiliser, acheter d'occasion. L'achat d'occasion déjà largement pratiqué pour nos véhicules peut également être envisagé pour nos meubles, livres, vêtements.... Des recycleries sont présentes sur le territoire : La Recyclante à Caraman, Emmaüs a un magasin à Revel...



Autant de pratiques vertueuses qui limiteraient la hausse de la facture de nos poubelles.

100% DES EMBALLAGES* ET DES PAPIERS SE TRIENT !

DANS LE BAC OU LE CONTENEUR JAUNE :

LES FLACONS, BOUTEILLES ET BIDONS EN PLASTIQUE



LES CARTONS ET LES BRIQUES ALIMENTAIRES



LES PAPIERS



LES EMBALLAGES MÉTALLIQUES



+ LES NOUVEAUX...

TOUTES LES BOÎTES ET BARQUETTES



TOUS LES POTS ET TUBES



TOUS LES SACS, SACHETS ET FILMS



TOUS LES PETITS EMBALLAGES MÉTALLIQUES



À trier en vrac et bien vidés !



AVEC LEUR BOUCHON, COUVERCLE OU OPERCULE!

Une question sur le tri ? triercestdonner.fr

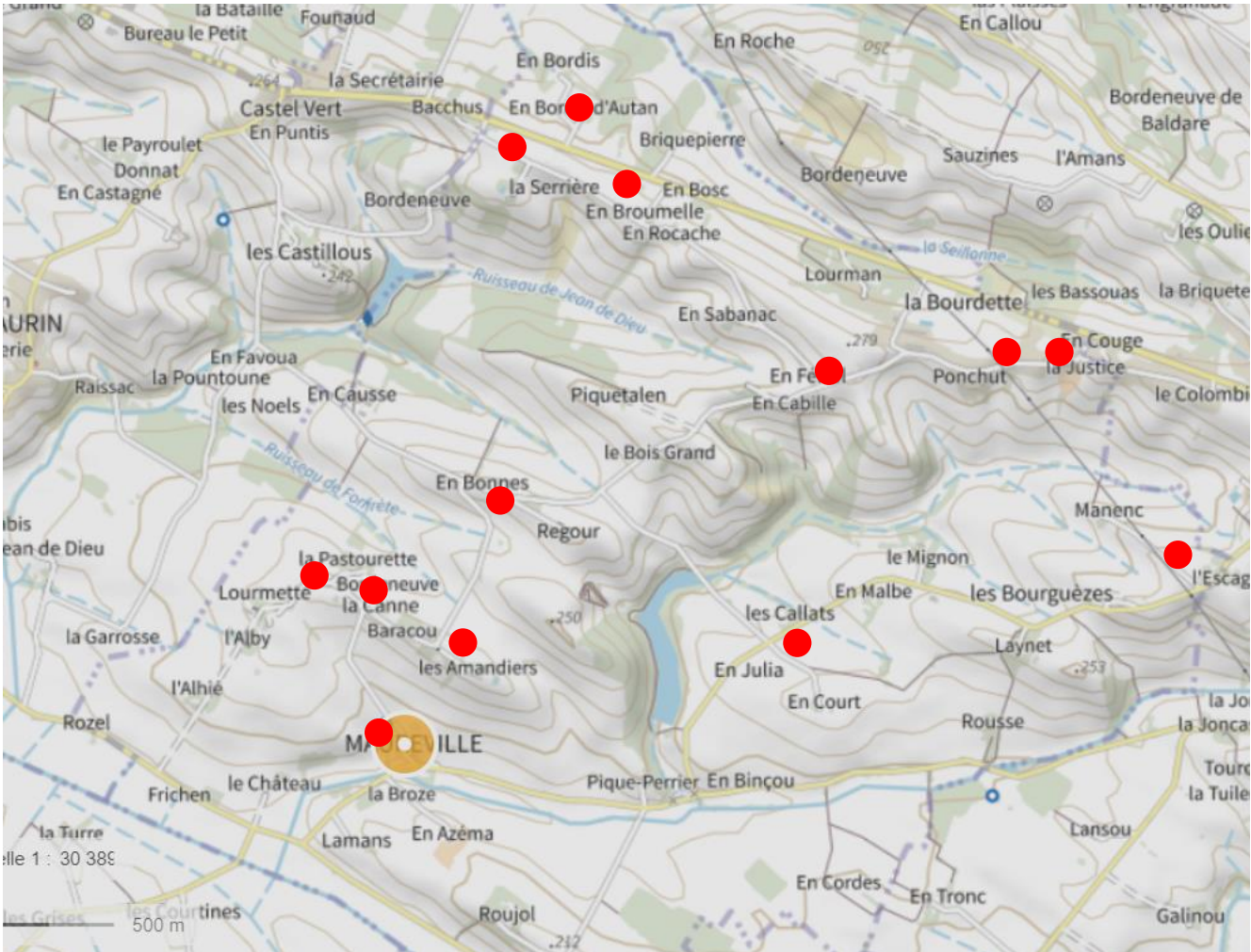
*Un emballage est un objet qui sert à protéger les produits (alimentaires ou autres).

Pour rappel, les cartons doivent être jetés dans les bacs jaunes dépliés.



Communiqué Mairie sur le SIPOM

Le conseil municipal vous rappelle que la collecte des ordures ménagères et tri sélectif sur notre commune sont sur une base d'un apport volontaire sur les points de collecte collectifs (plan ci-dessous).



Nous constatons encore cette année, beaucoup trop de dépôts sauvages sur la commune ou à proximité des points de collecte, nous vous rappelons que la déchetterie de Caraman est ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.



La majorité de ces déchets ont été ramassés par les membres du conseil municipal. Un système de télésurveillance va être installé dans certaines zones.



Eco Energie

Dans un contexte tendu concernant la fourniture d'électricité, nous vous informons que vous avez la possibilité de suivre en temps réel la consommation nationale et d'être alerté en cas de délestage en électricité.



Qu'est-ce qu'ECO WATT ?

C'est une véritable météo de l'électricité, Ecowatt qualifie en temps réel le niveau de consommation des Français. A chaque instant, des signaux clairs guident le consommateur pour adopter les bons gestes et pour assurer le bon approvisionnement de tous en électricité.

Vous pouvez retrouver ces informations sur le site <https://www.monecowatt.fr/> ainsi qu'en téléchargeant l'application, disponible sur l'App Store ou Google Play.



En ce sens, le conseil municipal a décidé de modifier à nouveau les horaires d'extinction des lampadaires

A partir du 16 janvier les lampadaires de la RD38 en agglomération s'éteindront à partir de 23h comme les autres lampadaires.

Découvrez quelques éco-gestes et appliquez les dès à présent pour ne pas subir des coupures d'électricité :

Tous les éco-gestes

Agir en cas de signal EcoWatt orange ou rouge

<p>Réduire autant que possible la température du chauffage</p>	<p>Décaler certains usages domestiques (lave-vaisselle, machine à laver, etc.)</p>	<p>Modérer l'utilisation des appareils de cuisson (par exemple en évitant les cuissons longues)</p>
<p>Eteindre les lumières inutiles</p>	<p>Prévoir une programmation spécifique du chauffage (par ex. en réduisant la température de 1°C supplémentaire)</p>	<p>Dans les locaux tertiaires, réduire le débit de ventilation au strict besoin du bâtiment</p>
<p>Réduire l'éclairage intérieur des bâtiments</p>	<p>Réduire l'éclairage public</p>	<p>Eviter de recharger les véhicules électriques pendant les périodes de tension</p>
<p>Couper les affichages et éclairages non essentiels (par ex. : les panneaux publicitaires)</p>		

Les associations du village



ACCA de Mauréville

La composition du bureau :

- ❶ Président : Sylvain CODECCO
- ❶ Vice-Présidente : Karine SAREIX
- ❶ Trésorier : José MORENO
- ❶ Secrétaire : Sébastien DERAMOND
- ❶ Membres actifs : Bruno MACQUET, Jérôme CASITAS.

Bilan de la saison 2021-2022 :

Notre association, composée de 27 membres, a réalisé cette année le repas de fin de saison et l'assemblée générale le dimanche 22 mai 2022.

Cette année a été marquée par la modification de la réserve faune sauvage sur notre commune.

L'ACCA prévoit de réaliser un comptage nocturne durant le mois de janvier. Ce comptage, que nous réalisons depuis 10 ans maintenant nous permet :

- ❶ D'avoir une vision précise de la population du gibier sur la commune et de son évolution par rapport aux années précédentes.
- ❶ De prendre les bonnes décisions des limitations de prélèvement pour la saison suivante.



Association Maurévilloise de Belote

La composition du bureau :

- ❶ Président : Guy VALETTE
- ❶ Vice-Président : Julien VALETTE
- ❶ Trésorier : Frank DEVALLÉ
- ❶ Trésorière adjointe : Michelle DEVALLÉ
- ❶ Secrétaire : Jacques CODECCO
- ❶ Secrétaire adjointe : Marie-Claude MOULET

En 2022, l'association a pu organiser à nouveau le traditionnel concours de belote pour la fête locale. En 2023, elle organisera une soirée cassoulet le samedi 25 mars et bien sûr le concours lors de la fête locale. Elle vous convie à participer à ces deux événements.



LES REPOUPETS

La composition du bureau :

- Présidente à titre posthume : Cathy MACQUET
- Présidente : BRIGITTE OWEZAREK
- Vice-Présidente : Nabila GUERNANE
- Trésorière : Pascale CODECCO
- Trésorier adjoint : Joël OWEZAREK
- Secrétaire : Blandine FONTORBES
- Secrétaire adjointe : Maryse FAURE

L'association est un regroupement d'assistantes maternelles sur la commune depuis janvier 2011. Elle est animée par une équipe de professionnelles de la Petite Enfance, les mardis et jeudis de 9h45 à 12 h.

Notre association est composée de 15 membres dont 12 assistantes maternelles et de 32 enfants.

L'association propose aux assistantes maternelles, en activité ou non, un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger sur leur expérience, accompagnées ou non des enfants confiés.

Des matinées ludiques pour les enfants sont organisées ainsi que des sorties.



Pour tout renseignement ou don, vous pouvez contacter la présidente au 06 98 91 79 68

Voici la liste des membres du bureau de la saison 22/23 :

- Présidente : Françoise SERIN
- Vice-Présidente : Marie Claire PAYRASTRE
- Secrétaire : Aurélie DEGEILH
- Secrétaire adjointe : Mathilde GOUHIER
- Trésorière : Cécile GRANDOU
- Trésorière adjointe : Cléoline PIVONKA
- Membres actifs : Nabila GUERNANE, Florence LACROIX, Sylviane SAVO, Isabelle DALLET



Créée en 1991, adhérente à la Fédération Française EPGV, la Gymnastique Volontaire (GV) vous propose de pratiquer une activité sportive proche de chez vous. Vous évoluerez à votre rythme, dans un esprit convivial et sympathique, encadré par notre animatrice Mme Babeth Payrastre (éducatrice sportive diplômée d'état).

Lors de la saison dernière, des séances découvertes ont été proposées à nos licenciés et pratiquants extérieurs comme du conditionnement, de la marche nordique autour du lac de l'Orme Blanc à Caraman ou encore le bungee pump autour du lac de Saint Foy d'Aigrefeuille. Une initiation au Hatha Yoga clôturera cette année 2022.

A vos agendas 2023 ! Les prochaines séances découvertes à noter

L'afro move : le mardi 7 Février à 20h15 (durée 1h) à la salle de Mauzéville, animée par Mme Bouchet (EPGV). L'*afro move* est une activité d'expression représentant la vie et les modes de vie d'Afrique qui améliore le sens du rythme et les relations sociales. Entièrement gratuit, subventionné par le CODEP, et ouvert à tous !

Ménop'Ose : le samedi 18 mars à 10h (durée 2h) à la salle de Mauzéville, animée par Marion Dallet (étudiante STAPS/BPJEPS). La ménopause est une étape qui peut être difficile à vivre. Cette intervention est là pour sensibiliser autour de ce sujet et montrer qu'à travers le sport, nous sommes capables de grandes choses. Mais parfois, il suffit juste...d'oser. 30 min de sensibilisation et 1h30 de cours de gym/danse. Tarif 5 euros, ouvert à tous !

La marche nordique reviendra le samedi 25 Mars à 10h (durée 1h30) au lac de l'Orme Blanc à Caraman, séance animée par Mme Pavillon (EPGV). La marche nordique est un sport de plein air, d'endurance et d'aérobic grâce à une marche accélérée avec des bâtons de marche spécifiques. Entièrement gratuit, subventionné par le CODEP et ouvert à tous.

Alors ! Envie de venir les découvrir ? Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire auprès de Mme SERIN Françoise au 06 20 03 53 76 (SMS de préférence) ou par mail à francoiseserin@orange.fr.

Et si pour cette nouvelle année 2023, vous avez choisi de pratiquer un sport proche de chez vous, alors n'hésitez plus ! Venez nous rejoindre, même en cours d'année cela est encore possible ! Les deux premières séances sont offertes et la cotisation sera calculée au prorata des jours restants.

Vous trouverez toute notre activité et les renseignements d'inscription sur le site de la mairie (www.mairie-mauzeville.fr rubrique Vie associative, onglet GV Mauzéville)

En attendant de vous croiser, l'ensemble des membres du bureau vous souhaite une excellente et heureuse année 2023 !

Nous vous présentons la composition du bureau de l'année 2022 :

- Président : Damien GOUT
- Vice-Président : Julien VALETTE
- Secrétaire : Sarah MOLINIER
- Secrétaire adjoint : Sébastien VALETTE
- Trésorière : Mélanie GOUT
- Trésorière adjointe : Patricia VALETTE

Si vous souhaitez nous contacter, envoyez-nous un courriel à l'adresse suivante : cdfmaureville@gmail.com

Suivez-nous aussi sur Facebook et Instagram : Comité des Fêtes de MAUREVILLE

Du 9 au 12 juin, nous vous avons préparé un week-end de festivités.

Pour l'ouverture de la fête, le jeudi soir, la belote Maureilloise a organisé un grand concours de belote avec 42 équipes et de magnifiques lots à la clé.

Le vendredi soir, une messe a été célébrée suivie d'un hommage au monument aux morts animé par la bandas « les Baladins », puis d'un apéritif offert par la municipalité. La soirée s'est poursuivie par de succulents tapas préparés par nos soins toujours accompagné par les bandas « Les Baladins ». Plus d'une centaine de personnes ont participé avec près de 250 assiettes de tapas vendues.

Le samedi, le concours de pétanque a réuni 24 équipes dans l'après-midi, puis la soirée a rassemblé plus de 110 personnes autour d'une poêlée gasconne et la nuit a été animée par Mégamix 2000.

Pour clôturer ce merveilleux week-end, le dimanche des jeux gonflables étaient mis à disposition pour les plus petits.

L'aligot saucisse du samedi 8 octobre a rassemblé plus de 210 personnes.

Enfin, nous nous sommes réunis une dernière fois le samedi 19 novembre pour goûter le vin primeur et les châtaignes.

L'équipe du comité des fêtes vous remercie d'être venus nombreux à participer aux manifestations qui ont permis de refaire vivre notre magnifique village.

Dates à retenir pour 2023 :

Dimanche 19 mars, nous invitons les personnes volontaires qui veulent s'investir dans l'équipe de bénévoles à se faire connaître lors de la St Joseph autour du verre de l'amitié après la messe.

Samedi 13 mai : Tournée du comité auprès des habitants pour vous inviter à la fête locale et vous donner un présent. Réservez-nous un accueil chaleureux et merci de votre participation.

On vous attend encore plus nombreux pour une année haute en couleur !!!

Prenez soin de vous et bonne année à toutes et à tous.



Manifestations de l'année

🕒 Le 13 mai Remise des prix du Concours de l'épouvantail 2022

Pour cette première édition, 9 épouvantails ont été installés dans les semis de tournesol des champs de notre commune.

Ce concours, a permis de créer un lien entre les habitants et leurs voisins agriculteurs.

Le jury a délibéré sur les trois catégories suivantes et les gagnants sont :

Le plus Rigolo



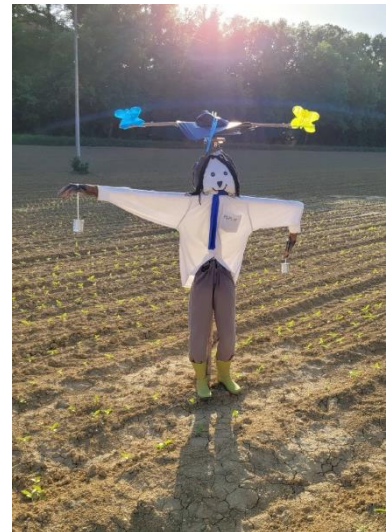
Réalisé par : Jean KOGUT

Le coup de cœur du jury



Réalisé par : Lola FRIEDRICH

Le plus efficace



Réalisé par : Julian ROUSSEAU

Et les autres participants :



Le conseil municipal remercie tous les participants pour cette première édition, et vous invite à être encore plus nombreux pour l'édition 2023.

🕒 Du 09 au 12 juin : La Fête Locale

Remise de gerbe au monument aux morts pour la fête locale.



🕒 Soirée Aligot – Saucisse



🕒 Soirée Châtaignes et Vin nouveau



🕒 Le 27 novembre : Repas des aînés

Le conseil municipal a organisé le repas des aînés en cette fin d'année. Tous les maureillois et maureilloises de plus de 60 ans ont pu se retrouver à la salle des fêtes autour d'un bon repas préparé par le traiteur Marc ASTRIC de Villenouvelle.



🕒 Le 10 décembre : Arbre de Noël

Cette année, la hotte remplie de cadeaux, le Père Noël est venu rendre visite aux petits Mauréillois. Après la distribution des cadeaux, les enfants présents ont pu partager un goûter avec leurs parents.



Deux maurevillois à la Philharmonie de Paris



Ce samedi 18 juin 2022 restera une journée inoubliable pour Julian ROUSSEAU et Auguste DERAMOND DEGEILH. Ils ont réalisé, avec 80 autres enfants de la région Toulousaine, un concert de musique classique accompagnés des musiciens de l'orchestre national du Capitole, dans la magnifique salle de la Philharmonie de Paris.

Ce concert vient clôturer un cycle de 3 ans du programme DEMOS (Dispositif d'Education Musicale et Orchestrale à vocation Sociale). Ce programme permet l'accès et la découverte de la musique classique à des enfants issus des banlieues ou du milieu rural. Il propose une approche musicale très différente des écoles de musique, permet la découverte d'un instrument et le plaisir de jouer ensemble.

Sous la direction de Christophe Mangou, nos deux maurevillois ont donc réalisé deux concerts de clôture du cycle, à la halle aux grains de Toulouse et à Paris. Vous pouvez voir ce concert sur le site de la philharmonie :

<https://philharmoniedeparis.fr/fr/live/concert/1140878-demos-2022>

(DEMOS Toulouse Métropole entre sur scène à partir de 2h29)

Les dates à retenir pour l'année 2023

- 🕒 Samedi 14 janvier : Chantier de plantation participatif d'une haie avec les habitants
- 🕒 Fin février : Fermeture des inscriptions pour le concours d'épouvantails
- 🕒 Dimanche 19 mars : Fête de Saint Joseph, messe à 11 heures 15 suivie d'un apéritif offert par le comité des fêtes.
- 🕒 Samedi 25 mars : Soirée cassoulet organisée par la belote Maurévilloise.
- 🕒 Samedi 15 avril : Journée citoyenne.
- 🕒 Samedi 13 mai : Tournée du comité des fêtes.
- 🕒 Du jeudi 1 juin au dimanche 4 juin : FETE LOCALE
- 🕒 Samedi 14 octobre : Soirée aligot saucisse
- 🕒 Samedi 25 Novembre : Soirée châtaigne et vin nouveau
- 🕒 Début et mi-Décembre : Repas des aînés + Arbre de Noël



Concours d'épouvantails

Le conseil municipal renouvelle cette année le concours d'épouvantails au vu de l'intérêt que cet évènement a suscité auprès des Maurevillois.

Comme l'an passé, nous reviendrons vers les personnes intéressées pour vous donner les modalités, les dates et le règlement. Mais nous pouvons d'ores et déjà vous communiquer que :

- 🕒 Pour s'inscrire, chaque concurrent devra avoir une autorisation signée de l'agriculteur accueillant l'épouvantail dans son champ.
- 🕒 Les participants devront proposer un épouvantail créatif qui sera jugé sur des critères :
 - D'esthétique,
 - D'originalité,
 - D'efficacité.
- 🕒 L'installation de l'épouvantail dans la parcelle sera réalisée par le participant.
- 🕒 Un jury évaluera les différents épouvantails placés sur la commune.
- 🕒 Des cadeaux seront offerts aux différents gagnants.

Pour les futurs candidats, merci de prendre contact avec le secrétariat de la mairie avant la fin du mois de février (communemaureville@orange.fr) pour retirer le dossier d'inscription.





Le Conseil Municipal vous présente ses

Meilleurs Voeux

2023